

Garantie décès/invalidité et décès accidentel (cotisations mensuelles)

Capital	15 245 €	30 490 €	45 735 €
- de 35 ans	2,50 €	5,10 €	7,80 €
35 à 49 ans	4,80 €	9,70 €	14,70 €
50 à 59 ans	11,80 €	23,70 €	35,70 €
60 à 64 ans	23,00 €	46,10 €	69,30 €



Indémnisation
Invalidité
Décès
Perte de traitement

Photos © Shutterstock ciagraphic.fr Document non contractuel



Indémnisation
Invalidité
Décès
Perte de traitement

2019

la **Maison**
du **Fonctionnaire**

Prévoyance

La Maison du Fonctionnaire

32 avenue Georges Clémenceau • 34000 MONTPELLIER
Tél. : 09 53 02 46 26 • Fax : 09 58 02 46 26 • Mail : contact@lamaisondufonctionnaire.fr
N° dépôt 93/000849 • Publication au JO du 6 novembre 2004 • N° SIRET : 424 606 564 00013
Garanties proposées par la Mutuelle des Pays de Vilaine enregistrée sous le N° SIREN : 380 155 929

Contrat de prévoyance collective à adhésion facultative souscrit par AGEO pour le compte de **La Maison du Fonctionnaire**
Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par LA MAISON DU FONCTIONNAIRE (MDF) et d'AGEO Prévoyance pour la gestion des dossiers adhérents. Elles sont conservées pendant trois ans après la résiliation du contrat et sont destinées exclusivement aux services gestion des contrats de la MDF et d'AGEO Prévoyance. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le Correspondant Informatique & Libertés de la MDF : ci@rdv-sante.fr Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>
AGEO PREVOYANCE – Société de courtage en assurances sous le contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) au capital de 1500 €. RC 500.171.939 / N° Orias 07.031.908. Garantie financière et assurances de responsabilité civile conforme au Code des Assurances 6 Code APE 6622Z.

Le **guide** de vos
garanties **complémentaires**

www.lamaisondufonctionnaire.fr



La Maison du Fonctionnaire Prévoyance vous propose d'améliorer votre couverture sociale par la souscription d'une garantie Décès/Invalidité ou d'une garantie Perte de Traitement incluant un capital décès. L'âge limite d'adhésion à ces contrats est fixé à 50 ans (60 ans s'il s'agit d'adhérents précédemment garantis auprès d'un autre organisme).

Perte de traitement



Cette garantie, qui **inclut également la garantie Décès/Invalidité**, a pour but de procurer, en cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou à un accident, un complément à la part de salaire versée par la Fonction Publique (ou indemnités versées par la Sécurité Sociale). Le versement de l'indemnité prend effet après expiration d'un délai de carence décompté à partir de l'origine de la maladie ou de l'accident et fixé à 90 jours (ramené à 30 jours pour les personnels de la Police Nationale).

Pour les salariés de la Fonction Publique, ce délai correspond à la période durant laquelle leur traitement est maintenu à 100% par l'Administration. Le versement peut être poursuivi jusqu'au 1 825^{ème} jour suivant l'origine de la maladie ou de l'accident ; il cesse soit à la reprise du travail de l'adhérent, soit lorsque l'intéressé est reconnu invalide par la Sécurité Sociale, la CNRACL ou l'Etat ou lorsqu'il est procédé à la liquidation de ses droits à pension vieillesse, au titre de l'incapacité. En tout état de cause au 65^{ème} anniversaire de l'adhérent.

Indemnisation



Le montant de l'indemnisation versée par la **Maison du Fonctionnaire Prévoyance** est fixé par l'adhérent lors de sa demande d'adhésion. Le montant est déterminé par tranche de 153 € jusqu'à 2754 €. La prestation de la **Maison du Fonctionnaire Prévoyance** est dans tous les cas limitée aux revenus de pleine activité (traitements, indemnités et primes diverses,...).

Lorsque l'adhérent reprend une activité professionnelle partielle, la prestation servie par la **Maison du Fonctionnaire Prévoyance** peut se cumuler avec son nouveau revenu. Mais le total de ce dernier et de la prestation **Maison du Fonctionnaire Prévoyance** ne peut excéder les revenus de pleine activité (traitements, indemnités et primes diverses,...) du dernier mois d'activité.



Décès/Invalidité

En cas de décès ou d'invalidité permanente et absolue de l'adhérent âgé de moins de 65 ans, la **Maison du Fonctionnaire Prévoyance** verse aux bénéficiaires désignés par l'adhérent un capital dont le montant a été choisi par celui-ci. Ce capital, doublé en cas de décès accidentel, est au moins égal à 15 245 € et au plus à 45 735 €. Il est déterminé par tranches entières de 15 245 €. En cas d'invalidité permanente et absolue, le capital souscrit est payé à l'adhérent en une seule fois.

Cotisations

Les cotisations mensuelles sont déterminées en fonction de l'âge de l'adhérent dans l'exercice d'assurance, du capital Décès/Invalidité et/ou du montant de l'Indemnité Perte de Traitement choisi. L'âge de l'adhérent s'apprécie au 1^{er} janvier de chaque année. La souscription de la garantie Perte de Traitement inclut une couverture de capitaux décès minimum.

Garantie perte de traitement incluant un capital décès/invalidité (cotisations mensuelles)

Capital et IPT Mens.	15 245 €	15 245 €	15 245 €	15 245 €	15 245 €	30 490 €	30 490 €	45 735 €	45 735 €
	153 €	306 €	459 €	612 €	765 €	918 €	1 071 €	1 224 €	1 377 €
- de 35 ans	4.00 €	5.50 €	6.90 €	8.40 €	9.90 €	14.70 €	16.30 €	21.20 €	23.10 €
35 à 49 ans	6.90 €	8.90 €	11.00 €	13.00 €	15.10 €	22.50 €	24.70 €	32.00 €	34.80 €
50 à 59 ans	13.60 €	15.80 €	17.50 €	20.30 €	22.50 €	37.00 €	39.50 €	54.00 €	57.00 €
60 à 64 ans	27.50 €	32.00 €	35.50 €	41.00 €	45.50 €	74.00 €	79.50 €	108.00 €	113.50 €
Capital et IPT Mens.	45 735 €	45 735 €	45 735 €	45 735 €	45 735 €	45 735 €	45 735 €	45 735 €	45 735 €
	1 530 €	1 683 €	1 836 €	1 989 €	2 142 €	2 295 €	2 448 €	2 601 €	2 754 €
- de 35 ans	25.00 €	26.70 €	28.60 €	30.50 €	32.60 €	34.70 €	36.80 €	39.00 €	41.00 €
35 à 49 ans	37.00 €	39.50 €	42.50 €	45.70 €	48.50 €	51.80 €	54.80 €	58.50 €	62.00 €
50 à 59 ans	60.00 €	63.00 €	66.00 €	69.50 €	73.00 €	76.50 €	80.00 €	84.00 €	88.00 €
60 à 64 ans	119.50 €	126.00 €	133.00 €	140.00 €	146.00 €	155.00 €	162.00 €	170.00 €	177.00 €